

OBJET **Election d'un nouvel Adjoint règlementaire**
Articles L. 2122-7 et L. 2122-7-2 du Code général des Collectivités territoriales

Par courrier en date du 5 février 2018, Monsieur ESPERET Jean-Pierre, 11ème Adjoint, a adressé au Préfet et à moi-même sa démission en sa qualité de Conseiller municipal de la Ville de Saint-Denis et, par conséquent, en tant que Délégué à la Communauté intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR), avec prise d'effet le 15.

La démission de son mandat électif de Conseiller municipal entraînant de fait la vacance du poste de 11ème Adjoint qu'il occupait au sein de la Municipalité, l'assemblée délibérante est appelée à procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint règlementaire.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 23 février 2018
Délibération n° 18/1-001

OBJET Election d'un nouvel Adjoint réglementaire
Articles L. 2122-7 et L. 2122-7-2 du Code général des Collectivités territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°18/1-001 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Procède à l'élection d'un nouvel Adjoint réglementaire, en application des articles L. 2122-4 alinéa 1, LO 2122-4-1, L. 2122-7, L. 2122-7-2 et L. 2122-10 du CGCT : Monsieur BELDA David élu 11ème Adjoint au Maire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180223-181001-DE
Date de télétransmission : 05/03/2018
Date de réception préfecture : 05/03/2018

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/03/2018



Gilbert ANNETTE

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL
D'ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT RÉGLEMENTAIRE
COMPORTE 4 (quatre) PAGES
DONT CELLE DE SIGNATURE DES MEMBRES PRÉSENTS EN SÉANCE
NUMEROTÉES DE LA PAGE 1 A LA PAGE 4

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le VENDREDI 23 FEVRIER, à 17 h 12, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIÈRE SÉANCE ANNUELLE dans la Salle des Délibérations, sur convocation qui a été adressée à ses membres par le Maire, conformément à l'Article L. 2121-10 du Code général des Collectivités territoriales.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du même Code, procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérard / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / CLAIN Claudette / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / HOARAU Brigitte / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIAGARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / HUMBLLOT Nicole / JAVEL François / LOYHER Jeanne / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / BELDA David / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique / LAGOURGUE Michel / HOARAU Serge / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / MOREL Jean-Jacques / LATRA Sylvie / JEAN-PIERRE Philippe / VITRY Faouzia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

DUCHEMANN Yvette	par MARCHAU Jean-Pierre
ALI Lainati	par ARLANDON Corine
ANILHA Fernande	par MAILLOT Gérard
HO-SHING Cynthia	par HUBERT Richenel

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (47 présents sur 55 membres) ont pu délibérer en vertu des dispositions de l'Article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180223-181001-A-DE
Date de télétransmission : 23/02/2018
Date de réception préfecture : 23/02/2018

Le Maire a ensuite déclaré que le poste de 11ème Adjoint règlementaire étant devenu vacant à la suite de la démission de M. ESPERET Jean-Pierre de son mandat électif de Conseiller municipal à la date du 15 février 2018, le Conseil municipal est appelé à procéder à une nouvelle élection à la fin de pourvoir à la vacance de poste.

Il a rappelé que, lors de la séance inaugurale du Conseil municipal du 4 avril 2014, leur nombre - ne devant pas excéder 30 % de l'effectif total de l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du Code général des Collectivités territoriales - a été fixé à 16 (seize) et que, par ailleurs, il a été procédé à la refonte du tableau des Adjoints lors du Conseil municipal du 12 juillet 2017.

Le Maire a alors donné lecture des articles L. 2122-4 alinéa 1 (partie), LO. 2122-4-1, L. 2122-7-2 alinéa 3 et L. 2122-7 du Code général des Collectivités territoriales.

En application de l'article L. 2122-10 alinéa 5, le Maire a demandé à l'assemblée de décider que le nouvel Adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang correspondant au poste laissé vacant ; proposition qui été adoptée par vote à main levée et à l'unanimité des votants.

Le Maire a proposé la candidature au poste de :

11ème Adjoint règlementaire BELDA David.

A l'instar de l'article R. 133 alinéa 2 du Code électoral, parmi les présents, deux membres les plus âgés et deux membres les plus jeunes de l'assemblée ont été appelés à constituer le bureau électoral présidé par le Maire :

- LESCAT Michel,
- ASSABY Maximilien,
- BÉLIM Audrey,
- VOLIA-GARNIER Laetitia.

A l'issue du dépouillement, le scrutin a donné les résultats suivants :

- * Nombre d'émargements sur liste 50,
- * Nombre d'enveloppes recueillies dans l'urne 50,
- * Nombre de bulletins blancs 13,
- * Nombre de suffrages exprimés 37,
- * Nombre de suffrages obtenus 37 voix.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20180223-181001-A-DE Date de télétransmission : 23/02/2018 Date de réception préfecture : 23/02/2018

A l'issue du 1er tour de scrutin, a été proclamé élu :

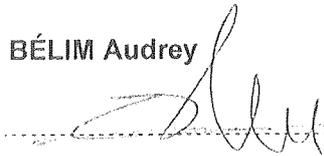
BELDA David

11ème Adjoint.

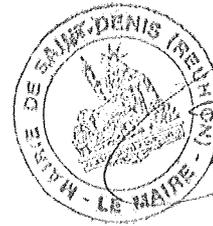
Le Conseil municipal a ensuite poursuivi l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour de séance.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

BÉLIM Audrey



LE MAIRE

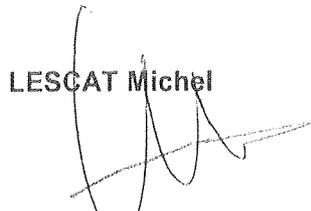


ANNETTE Gilbert

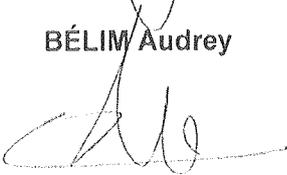


LES MEMBRES DU BUREAU ELECTORAL

LESCAT Michel



BÉLIM Audrey



ASSABY Maximilien



VOLIA-GARNIER Laetitia

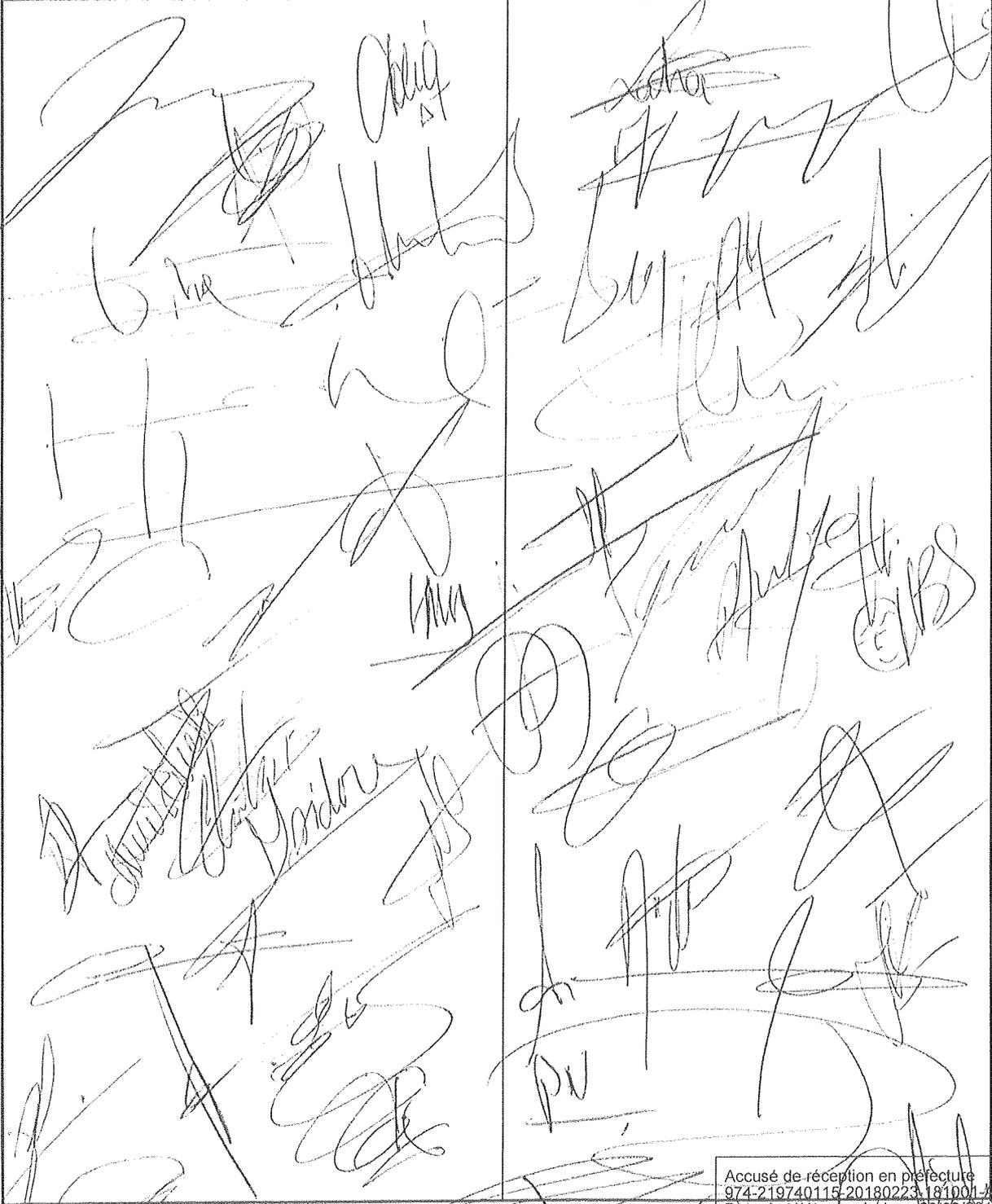


Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180223-181001-A-DE
Date de télétransmission : 23/02/2018
Date de réception préfecture : 23/02/2018

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 18/1-001 DU CONSEIL MUNICIPAL
EN SÉANCE DU VENDREDI 23 FÉVRIER 2018

ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT RÉGLEMENTAIRE

SIGNATURE DES MEMBRES PRÉSENTS



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180223-181001-A-DE
Date de télétransmission : 23/02/2018
Date de réception préfecture : 23/02/2018